



Ex-conjointe refuse que ses enfants voient leur pere

Par **yazmin**, le **16/07/2008** à **21:09**

BONJOUR, MON CHUM ES LE PERE DE TROIS ENFANTS, IL ES DIVORCE DE LA MERE IL Y A 5 ANS. IL A LE DROIT DE PRENDRE LES ENFANTS AVEC LUI UNE FIN DE SEMAINE SUR DEUX, MAIS DEPUIS QUE SON EX A SU QU'IL ES AVEC MOI ELLE NE LAISSE PAS QUE LES ENFANTS VIENNENT AVEC LUI, ELLE NE REPOND PAS LE TELEPHONE, ET DEPUIS LES DERNIERS 6 MOIS IL A VU LES ENFANTS QUE 3 FOIS. IL NE SAIT PAS QUOI FAIRE, JE LUI AI DIS QU'IL A DES DROITS EN TANT QUE PERE, EN PLUS IL A TOUJOURS PAYE LA PENSION ALIMENTAIRE ET SI LES ENFANTS ONT BESOIN DE QUOI QUE CE SOIT IL EST TOUJOURS LA POUR LES AIDER. S'IL VOUS PLAIT CONSEILLEZ-MOI QU'EST-CE QU'IL PEUT FAIRE POUR FAIRE VALOIR SES DROITS... MERCI A L'AVANCE

Par **domi**, le **16/07/2008** à **21:26**

S'il y a eu divorce, il y a donc un jugement. Il doit contacter le juge aux affaires familiales pour lui rendre compte de la situation. Si les choses vont loin, il peut également porter plainte pour non-présentation d'enfants ! Il peut aussi aller chercher les enfants en compagnie d'un huissier qui constatera les faits. Domi